



Septembre 2019



Votre service de santé au travail vous informe sur

Conduite à tenir en cas d'Accident Exposant au Sang / aux Virus (AES / AEV)

Immédiatement

LAVER – RINCER - DESINFECTER



Ne **PAS** faire saigner

Laver au savon antiseptique abondamment puis rincer
Faire tremper la plaie au moins 5 minutes dans le DAKIN ou alcool 70°

En cas de projection sur muqueuses : rincer abondamment au moins 5 minutes, au sérum physiologique ou à l'eau

Prélever le patient source, avec son accord

Immédiatement

CONSULTATION EN URGENCE



Pour l'évaluation des risques :

- Hôpital Jaques Monod
- Hôpital de Lillebonne
- Clinique des Ormeaux
- Hôpital Privé de l'Estuaire

Dans les 24 heures

DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL



Dans les 24 heures, auprès de l'employeur

De 15 j à 6 mois

SUIVI MEDICAL



Consultation auprès de l'équipe médicale
du Service de Santé au Travail

Suivi biologique obligatoire assuré
par le Service de Santé au Travail